

Affaires courantes

On ne renouvelle pas le mandat de la personne qui faisait bien son travail, qui était indépendante du gouvernement et qui protégeait les intérêts du public. En fait, elle est virée parce qu'elle s'est bien acquittée de son travail. C'est ce qu'a fait le gouvernement.

Pourtant, alors que le gouvernement essaye de nous dire que ces nominations sont toutes régulières, sans la moindre ingérence politique, après avoir démis Inger Hansen de ses fonctions, dont, de l'avis de la plupart des Canadiens, elle s'acquittait très bien, il nomme Bruce Phillips à ce poste de choix.

Je ne vais pas me montrer aussi courtois que mon collègue de Cap-Breton—The-Sydneys. Bruce Phillips est peut-être l'homme le plus charmant du monde, il est peut-être un des meilleurs journalistes du monde, mais le fait est que c'est la troisième fois qu'il change de sinécure. C'en était une lorsqu'il travaillait au cabinet du premier ministre, où il était avant tout le propagandiste de ce dernier.

C'est la ministre de la Justice elle-même qui l'a déclaré. Elle a affirmé que Bruce Phillips, lorsqu'il travaillait au cabinet du premier ministre en tant qu'agent des communications—et je cite exactement ses paroles, comme vous pourrez le vérifier dans le *hansard* de demain—«avait pour mission d'assurer le succès du premier ministre».

Mme Campbell (Vancouver—Centre): Je n'ai jamais dit cela, je suis désolée. C'est votre collègue qui a fait cette affirmation, et je le citais.

M. MacDonald (Dartmouth): Notre collègue de Victoria a signalé que Bruce Phillips était jusqu'à dernièrement un agent des communications à Washington, ce qui est encore là une nomination politique. Or, voilà maintenant que M. Phillips compte pour son troisième emploi sur une autre nomination politique de la part du premier ministre du Canada. Cette fois-ci, c'est en tant que fonctionnaire du Parlement.

Le député de Victoria ne croit-il pas, comme le dit un vieil adage que je vais légèrement modifier, que dans le cas des fonctionnaires du Parlement en question—en l'occurrence Bruce Phillips, qui fera dorénavant fonction de Commissaire à la protection de la vie privée—il faut non seulement éviter toute ingérence politique, mais également toute apparence d'ingérence politique?

Est-ce là la principale préoccupation de mon collègue de Victoria? N'est-ce pas tant que Bruce Phillips, du fait du poste qu'il occupe, va dévoiler des secrets et examiner les dossiers personnels, mais plutôt qu'à titre de fonction-

naire du Parlement, il doit avoir le respect de tous les Canadiens, qui doivent avoir la certitude qu'il est en mesure d'occuper le poste de Commissaire à la protection de la vie privée?

Le député tente-t-il d'affirmer qu'il craint quelque peu que certains Canadiens trouvent extrêmement difficile à croire, contrairement à ce que le gouvernement prétend, qu'il s'agit d'une nomination qui n'a aucun motif politique?

M. Volpe: En effet.

M. Brewin: Ma réponse doit, semble-t-il, être un simple oui, monsieur le Président. Je veux simplement ajouter une phrase, cependant, car je ne suis pas tout à fait d'accord.

Je ne m'inquiète pas que des apparences. Je crains que nous ne connaissions pas suffisamment M. Phillips pour justifier la nomination en question. Selon moi, du fait qu'il a travaillé dans le cabinet du premier ministre, il est fort probable qu'il ne soit pas la personne voulue pour occuper ce poste, étant donné ses liens avec le Parti conservateur. Cependant, je n'en suis pas certain et il convient, selon moi, de renvoyer la question au comité de la justice.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je serai très bref. Je voulais demander au député de me préciser sa position sur les préoccupations exprimées par l'un des plus éminents experts internationaux dans le domaine de la protection de la vie privée. Il s'agit de M. David Flaherty, de l'University of Western Ontario.

Le rapport le plus récent du commissaire à la protection de la vie privée, John Grace, le désigne comme une autorité internationalement reconnue dans le domaine de la protection des données. Il a été le consultant du Comité de la justice lors de l'étude de la Loi sur la protection des renseignements personnels. On l'a abondamment cité et il a beaucoup écrit sur la question. De toute évidence, M. Flaherty est reconnu comme le plus grand expert canadien en matière de protection de la vie privée. Il n'a aucun intérêt politique à servir.

M. Flaherty se dit dégoûté de la nomination de Bruce Phillips. Cette nomination, selon lui, enlève toute espèce d'intégrité au bureau du commissaire.

Ce n'est pas un député qui tient ces propos, mais M. David Flaherty qui, je le répète, jouit d'une grande considération et qui est sans doute le plus grand expert de la question au Canada.